**Service ACM**
Place Clemenceau
51230 FERE-CHAMPENOISE
☎ 06.82.02.06.65@ : perisco@fere-champenoise.fr

# DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

***à rendre avant le 24 Aout 2026***

## ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - Service PÉRISCOLAIRE ET MERCREDI :

## 167, rue Beauregard 51230 FÈRE-CHAMPENOISE

**Garderie matin/ midi + Cantine/ Garderie soir / Etude/ MERCREDI**

**Nom/Prénom de l'enfant : ……**

**Ecole : …… Classe : ……**

**A renseigner obligatoirement :**

→ Bénéficiaire **CAF** ☐ **MSA** ☐ :N° allocataire / A quel nom ?……

Aucun droit ouvert CAF ou MSA : ☐
Avez-vous accès au **Portail Famille** par informatique pour l'année 2025-2026 ? **Oui** ☐ **Non**☐

## DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

☐ FICHE D'INSCRIPTION sur les différents temps périscolaires
☐ FICHE DE RENSEIGNEMENTS complétée
☐ FICHE SANITAIRE DE LIAISON remplie + COPIE DES VACCINS - À mettre à jour sur le portail
☐ FICHE DES AUTORISATIONS DE SORTIE complétée et signée - À mettre à jour sur le portail
☐ CONVENTION D'UTILISATION DE L'IMAGE (À signer)
☐ RÈGLEMENT INTERIEUR (À signer)
☐ FICHE D'ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE ou **EXTRA-SCOLAIRE** mentionnée À joindre
☐ ATTESTATION DU QUOTIENT FAMILIAL CAF ou MSA sinon le tarif le plus élevé sera appliqué
☐ ATTESTATION DU JUGEMENT SI SÉPARATION/DIVORCE (décision garde/exercice/parents)

**⇒ ATTENTION : les DOSSIERS présentant des FACTURES IMPAYÉES non régularisées de l'année précédente ne seront pas prioritaires.**

| | | |
|---|---|---|
| FÈRE-CHAMPENOISE NORMÉE | **Service périscolaire : matin/ midi + cantine/ Soir / Mercredi**<br>**FICHE D'INSCRIPTION** | **Année scolaire 2026/2027** |

**INSCRIPTION ANNUELLE** (pensez à faire des modifications sur le portail informatique s'il y a des changements sinon la facturation continue).

Nom : …… Prénom : ……

| | Lundi | Mardi | MERCREDI | Jeudi | Vendredi |
|---|---|---|---|---|---|
| **Garderie Matin :**<br>**7h00- 8h30** | | | 02/09 ☐<br>08/09 ☐<br>16/09 ☐<br>22/09 ☐<br>30/09 ☐<br><br>07/10 ☐<br>14/10 ☐<br><br>04/11 ☐<br>18/11 ☐<br>25/11 ☐<br><br>02/12 ☐<br>08/12 ☐<br>16/12 ☐<br><br>06/01 ☐<br>13/01☐<br>20/01☐<br>27/0 1☐<br><br>03/02 ☐<br>10/02 ☐<br>17/02 ☐<br><br>10/03 ☐<br>17/03 ☐<br>24/03☐<br>31/03 ☐<br><br>07/04 ☐<br>14/04 ☐<br><br>05/05 ☐<br>12/05 ☐<br>19/05 ☐<br>26/05 ☐<br><br>02/06 ☐<br>09/06 ☐<br>16/06 ☐<br>23/06 ☐<br>29/06 ☐ | | |
| **CANTINE** | | | | | |
| **ETUDE**<br>**(à partir du CP):**<br>**Inscription à l'année**<br>**Oui ☐ Non ☐**<br>**Pour le mois de :**<br>……<br>16h30-17h30<br>**Forfait de 20€/mois** | | | | | |
| **Garderie Soir :**<br>**16h30 - 17h30** | | | | | |
| **17h30 - 18h30** | | | | | |

La date du début des ÉTUDES DIRIGÉES : lundi 7 septembre 2026

**Pour la semaine dès la rentrée** : si l'enfant est inscrit à l'ÉTUDE DU SOIR prévue dans le cadre du temps scolaire (16h30/17h30), est-il inscrit au périscolaire de 16h30 à 17h30 le temps que l'étude soit ouverte ? Oui ☐ Non ☐

L'enfant va-t-il au périscolaire du soir après l'étude une fois ouverte ?
Oui ☐ Non ☐ Quels jours ? ……..

| FÈRE-CHAMPENOISE NORMÉE | **Service périscolaire matin/cantine/soir** | **Année scolaire 2026/2027** |
|---|---|---|
| | **FICHE D'INSCRIPTION** | |

**Inscription occasionnelle** : Oui ☐ Non ☐
**Inscription annuelle à jours fixes** : Oui ☐ Non☐

Périscolaire **matin** : Oui ☐ Non ☐ Jamais ☐
Quels jours ?.....
Sont-ils fixes ? Oui ☐ Non ☐ Planning en attente : Oui ☐ Non☐
Dès le 1er jour de la rentrée ? Oui ☐ Non☐
A partir du ?.....

Périscolaire **midi (cantine)** Oui ☐ Non☐ Jamais ☐
Les jours ? .....
Dès le 1er jour de la rentrée ? Oui ☐ Non☐
A partir de quand ?.....
→ **Repas spécial ?** Oui ☐ Non ☐ Précisez.....

Périscolaire **soir** : Oui ☐ Non ☐ Jamais ☐
Quels jours ?.....
Sont-ils fixes ? Oui ☐ Non☐ Planning en attente : Oui ☐ Non☐
Dès le 1er jour de la rentrée ? Oui ☐ Non☐
A partir du ?.....

**Horaire unique Cantine ou Garderie : 9h30** Toutes demandes de modifications doivent se faire **avant 9h30** impérativement à **J-2** (jours ouvrés pour la **cantine**) et la veille pour les temps du **matin ou du soir** sous peine d'être facturées ou pas pris en compte.



**Pour les mercredis inscrire ou désinscrire les lundis avant 9h30.**

| | Service périscolaire | Année scolaire 2026/2027 |
|---|---|---|
| FÉRE-CHAMPENOISE NORMÉE | FICHE DE RENSEIGNEMENTS | |

Nom de l'enfant : …… Prénom : ……..

Date de naissance : ……. Sexe : …….

Ecole fréquentée : ……. Classe : ……..

**RESPONSABLE 1 de l'enfant :** Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐
Nom et prénom du **responsable :** ……..

✉ Adresse domicile : ……..

……☎ Domicile (fixe) : ……..

Profession : ……... portable ou bureau : ……..

✉ Mail OBLIGATOIRE : (**lisible**)……

---

**Conjoint ou responsable 2 :** Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐ Autre : ☐

Nom et Prénom : ……. ….

Adresse domicile : ……..……..
.
……. ☎ Domicile (fixe) : ……..

Profession : ……... portable ou bureau : ……..……

✉ Mail OBLIGATOIRE : (**lisible**)…….……..

---

**Situation parentale et adresse de facturation :**
**Situation parentale** : ☐ marié(e) ☐ divorcé(e) pacsé ☐ concubinage ☐
Autre ☐ : préciser : ……..……

**Personne à qui sera adressée la facturation ? :**
Monsieur et Madame ☐ Uniquement à Monsieur ☐ Uniquement à Madame ☐

**Autre** ☐ : Préciser adresse si différente : ……..……..
……..……..
……..……..
**Parents séparés** ☐ Non ☐ Oui Qui a la charge de l'enfant ? ……..
**L'autre parent est-il autorisé à prendre l'enfant à la sortie ?** ☐ Oui ☐ Non
**Y-a-t-il une garde alternée de mise en place ?** ☐ Non ☐ Oui
**Sur quelles semaines précises et à quel nom ?**.....

Pour préserver la confidentialité des motifs liés à la séparation, joindre seulement les parties du jugement mentionnant le nom des parents et la décision portant sur la garde et sur l'exercice de l'autorité parentale.

| | | |
|---|---|---|
| FÈRE-CHAMPENOISE NORMÉE | **Service périscolaire**<br>**FICHE SANITAIRE DE LIAISON** | **Année scolaire 2026/2027** |

**Autorisation parentale (obligatoire) :**

Je soussigné (e) : ……

Responsable légal de l'enfant : ……

En qualité de **Père** ☐ **Mère** ☐ ou **Tuteur** ☐

**Autorise le responsable de service à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médiaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant et déclare exact les renseignements portés sur cette fiche.**

## En cas d'urgence prévenir :

Nom : …….. Prénom : …….. N° de tél:……..

Nom : …….. Prénom : …….. N° de tél :……

Nom : …….. Prénom : …….. N° de tél :…….

Nom : …….. Prénom : …….. N° de tél :…….

⇒ **IMPORTANT !!**

**L'enfant est-il en situation de handicap? MDPH ☐ Oui ☐ Non**
**Est-il bénéficiaire de l'AEEH ? ☐Oui ☐Non**
**Un PAI lié à l'handicap est-il réalisé? ☐ Oui ☐Non**

→ L'enfant présent-il une **allergie** ? ☐ Oui Laquelle ?.....….. ☐ Non

L'enfant bénéficie-t-il d'un traitement pour l'**asthme** ? ☐ Oui ☐ Non

**Si oui** Merci de prévoir le traitement adapté pour le Service périscolaire avec l'ordonnance à jour.

Recommandations particulières et précautions à prendre liées à des difficultés de santé :

……

……

……

→ **Nom du Médecin Traitant** : ……**Tél**: ……..……..……

Fait à …….. le …….

Signature des parents précédée de la mention "Lu et approuvé".

**JOINDRE COPIE DES VACCINS A JOURS ou mettre à jour sur le Portail Famille.**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SEXE : M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

| VACCINATIONS OBLIGATOIRES | Oui | Non | DATES DES DERNIERS RAPPELS | VACCINS RECOMMANDÉS | DATES |
|---|---|---|---|---|---|
| Diphtérie | | | | Coqueluche | |
| Tétanos | | | | Haemophilus | |
| Poliomyélite | | | | Rubéole-Oreillons-Rougeole | |
| | | | | Hépatite B | |
| | | | | Pneumocoque | |
| | | | | BCG | |
| | | | | Autres (préciser) | |

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES ☐ oui ☐ non
MEDICAMENTEUSES ☐ oui ☐ non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : ☐ oui ☐ non
Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ oui ☐ non
.....
.....
.....

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...
.....
.....
.....
.....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....
ADRESSE :..... .....
..... .....
TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL.....
TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : : NOM : ..... PRÉNOM : .....
ADRESSE :..... .....
..... .....
TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL.....
TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :

| | | |
|---|---|---|
| FÈRE-CHAMPENOISE NORMÉE | **Service périscolaire** | **Année scolaire 2026/2027** |
| | **FICHE DE SORTIE** | |

**ATTENTION** : **l'enfant ne pourra en aucun cas être confié à une autre personne non mentionnée sur la liste ci-dessous (sauf si elle est en possession d'une autorisation écrite, datée et signée des parents).**

Je soussigné (e) ……..

Représentant légal de l'enfant ……

**Autorise** mon enfant à sortir seul après la garderie Oui ☐ Non ☐

**N'autorise pas** ☐ **Voir les personnes autorisées**

Demande et autorise le périscolaire à confier l'enfant désigné ci-dessus à,

**(À compléter uniquement si l'enfant n'est pas autorisé à sortir seul) ou à remplir rue le portail Famille**

| Nom et prénom | Lien de parenté | Adresse | Téléphone |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

**Une carte d'identité pourra être demandée.**

☛ **si frère ou sœur mineur, joindre une autorisation écrite des parents.**

Fait à …… Le …….

Signature des parents précédée de la mention **"Lu et approuvé" ou à** compléter sur le portail Famille.

| FÈRE-CHAMPENOISE NORMÉE | **Service périscolaire** | **Année scolaire 2026/2027** |
|---|---|---|
| | **CONVENTION D'UTILISATION DE L'IMAGE** | |



Je soussigné (e) :

……..

Responsable légal de l'enfant : ……..

En qualité de **Père**, **Mère** ou **Tuteur,**

Autorise par la présente, le service périscolaire, à reproduire et à publier les photos représentant mon enfant, prises dans le cadre des activités périscolaires.

Ces photographies serviront à promouvoir l'image du service périscolaire auprès du public, sur divers supports (publications papier, blog, internet …) **Oui** ☐ **Non** ☐

Fait à …… Le …….

Valable 1 an à compter de la signature.

Signature des parents précédée de la mention "Lu et approuvé" et/ou à cocher dans le Portail Famille.

| | | |
|---|---|---|
| FÈRE-CHAMPENOISE & NORMÉE | **Garderie périscolaire**<br>**FICHE D'ATTESTATION D'ASSURANCE** | **Année scolaire 2026/2027** |

# ASSURANCE EXTRASCOLAIRE

**NUMERO DE POLICE :……COMPAGNIE : ……**
Nom : ……

Adresse : ……
……
……Téléphone : ……

**Merci de joindre la copie du justificatif ou le télécharger sur le Portail Famille**

| | | |
|---|---|---|
| FÈRE-CHAMPENOISE NORMÉE | **Garderie périscolaire et mercredi**<br>**REGLEMENT INTERIEUR** | **Année Scolaire 2026/2027** |

# RÈGLEMENT INTERIEUR

Nous soussignés,

Monsieur ……

Madame ……

Responsable (s) légal de l'enfant : ……

**Déclarons**
- **avoir pris connaissance** du règlement intérieur régissant l'accueil périscolaire de la ville de Fère-Champenoise ;
- **avoir reçu** un exemplaire ;
- **nous engager** à le respecter et à le faire respecter par notre enfant.

**Signature du (des) responsable (s) de l'enfant**
précédée de la mention **"Lu et approuvé" :**

| | | |
|---|---|---|
| FÈRE-CHAMPENOISE NORMÉE | Service périscolaire + MERCREDI<br>**RÈGLEMENT INTERIEUR A GARDER** | Année scolaire<br>**2026/2027** |

Feuilles à garder !

Le service périscolaire (ACM) est proposé par la municipalité. Il a pour objet d'assurer l'accueil des enfants inscrits en école maternelle et primaire de Fère-Champenoise, en dehors des heures de classe. L'objectif est de proposer un mode de garde conciliant les contraintes horaires des parents et le respect des rythmes et besoins des enfants.

**-FRÉQUENTATION-**

La fréquentation du service périscolaire peut être annuelle, mensuelle ou occasionnelle.
La fréquentation occasionnelle nécessite cependant l'inscription préalable de l'enfant auprès de la directrice de l'ACM.
Toutefois, en cas de situation particulière ou modificative des horaires de travail, le rythme de fréquentation pourra être modifié à condition d'en avertir le service périscolaire de la mairie au minimum une semaine avant le début du changement.

# - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN /MIDI/ SOIR -

Les enfants seront accueillis pendant le temps périscolaire en salle d'activité par l'équipe d'animation.

Le matin, l'enfant sera accueilli à partir de 7h00 dans les locaux de la garderie périscolaire, 167 rue Beauregard, et pourra être déposé par ses parents à tout moment avant l'heure de l'école. Les enfants peuvent apporter une collation froide.

Le soir, les enfants seront pris en charge à la sortie de leur classe par l'équipe d'animation du service périscolaire dès 16h30 jusqu'à 17h30 ou jusqu'à 18h30.

**Attention** : Si votre enfant est inscrit à l'ÉTUDE mise en place par la mairie de 16h30 à 17h30, **pensez à inscrire votre enfant de 17h30 à 18h30 si vous souhaitez l'inscrire au périscolaire jusqu'à 18h30.**
Un animateur est prévu chaque soir pour faire remonter les enfants à la maison des associations.
Précisez-le sur l'inscription !

**- JOURS ET HEURES D'OUVERTURE -**

Le service périscolaire municipale fonctionne tous les jours scolaires :

- Pour l'école maternelle : de 7 h00 à 8 h30 et de 16h30 à 18h30 du lundi au vendredi.
- Pour l'école primaire : de 7 h00 à 8 h30 et de 16h30 à 18h30 du lundi au vendredi ou 17h30/18h30 si l'enfant va à l'ETUDE.

Le service périscolaire ne fonctionnera pas les samedis et dimanches et durant les vacances scolaires, mais elle sera assurée les jours de grève scolaire aux heures habituelles d'ouverture de la garderie.

**- INSCRIPTION -**

Peuvent être inscrits que les enfants scolarisés de **la petite section au CM2** des écoles de Fère-Champenoise.

Cette formalité est obligatoire avant tout accueil. Elle concerne tout enfant susceptible de fréquenter, même occasionnellement ou exceptionnellement, l'accueil périscolaire que ce soit matin/ midi + repas ou soir.

Le dossier d'inscription peut être retiré directement en **mairie auprès de la directrice de l'ACM** ou sur le **Portail ou le site BL ENFANCE Compte Famille** si vous aviez un compte activé l'année précédente**.**

Ce dossier comporte les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant.

L'inscription au service périscolaire n'est valable que pour une année scolaire. Préalablement à chaque rentrée un nouveau dossier d'inscription sera à remplir pour les premières demandes ou à actualiser sur votre compte BL ENFANCE.

Tous changements en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis doivent être signalés au directeur de l'ACM ou modifiés directement sur le Compte Famille via le site BL Enfance.

**- PARTICIPATION FINANCIERE -**

**Justificatif à fournir Quotient Familial CAF ou MSA. A défaut le tarif le plus élevé sera appliqué !** Pour l'année scolaire 2025/2026, les tarifs sont fixés par délibération comme suit, **sous réserve du calcul du QF justifié.**

| | Périscolaire **matin forfait** : | Périscolaire **midi + Repas** : | Périscolaire **soir pour 1 heure** : |
|---|---|---|---|
| **QF<600** | 2,55 € | (1,65 + 0.95) = 2.57 € | 1,70 € |
| **QF de 601 à 899** | 2,65 € | (1,75 +0.98) = 2.72 € | 1,80 € |
| **QF> 900 à 1000** | 2,80 € | (1,80 + 1.00) = 2.80€ | 1,90 € |
| **QF>1000 + occasionnel et extérieur** | 2.90 € | (1,85 + 4.18) = 5.97 € | 2.00€ |

**- FACTURATION -**

**Tout doit se faire AVANT 9H30 ! Toute absence ou inscriptions CANTINE doit se faire avant 9H30 à (J-2 jours ouvrés) sous peine de refus ou de facturation.**

| **Jour souhaité pour réserver la CANTINE** | **Jour de commande avant 9h 30** |
|---|---|
| **Mardi** | Vendredi de la semaine d'avant |
| **Jeudi** | Mardi de la même semaine |
| **Vendredi** | Mercredi de la même semaine |
| **Lundi** | Jeudi de la semaine d'avant |

**Pour le périscolaire du MATIN et du SOIR, les changements doivent être signalés la veille avant 9h30 pour être pris en compte.**

Toute heure entamée est due intégralement pour le périscolaire du soir la tablette informatique sur place faisant foi lors du pointage manuel : 16h30-17h30 / 17h30-18h30

**L'heure sera facturée en plus, au tarif en vigueur. Cette situation ne peut être qu'exceptionnelle. Les parents seront appelés puis la gendarmerie à défaut de réponse**

La vérification des pointages des présences se fait 2 fois par semaine. Elle tient compte de la présence réelle de l'enfant et donc des absences conformément signalées et validées.

La facture (AVIS DE SOMMES À PAYER) vous sera envoyée dans votre boîte aux lettres chez vous vers le 16 du mois suivant. Les modalités de paiement sont les suivantes :
en **espèces ou par carte bancaire à l'EVENTMENTIEL de Fère-Champenoise**, en **chèque libellé à l'ordre du Trésor Public**, ou directement par **virement sur payfip.gouv.fr**.

**-ABSENCE-**

Les repas sont commandés 48h à l'avance (jours ouvrables) à 9h30 maximum. En cas d'absence, il n'y a **aucun remboursement possible le 1er jour**. Il faut fournir un justificatif médical d'enfant malade dans les 24h après le signalement de l'absence de votre enfant pour se faire rembourser le temps du périscolaire du 2ème jour d'absence.
Il faudra penser à désinscrire votre enfant dans le délai imparti si l'absence dépasse les 2 jours.

# -ACCUEIL EXTRASCOLAIRE LE MERCREDI -

Le matin, l'enfant sera accueilli à partir de **7h30** dans les locaux au : 167 rue Beauregard à la garderie périscolaire, et pourra être déposé par ses parents jusqu'à 9h00.

Il devra apporter chaque jour un repas froid ou à réchauffer et une gourde d'eau + son goûter étiqueté.Nous vous demandons de veiller au respect de la chaîne du froid pour tout aliment nécessitant une conservation réfrigérée, jusqu'à son arrivée au Village des Enfants. Les repas seront ensuite conservés dans des réfrigérateurs, dont la température sera contrôlée deux fois par jour : à 8h00 et avant le repas.

Le soir, les enfants pourront être récupérer à partir de **16H45 jusqu'à 18h00.**

**Attention** : Si vous avez besoin de récupérer vos enfants plutôt le responsable légal de l'enfant doit écrire un mot à donner à la Directrice du service.

**-JOURS ET HEURES D'OUVERTURE-**

Les mercredis hors période de vacances scolaire de 7h30 à 18h00
Le service extrascolaire ne fonctionnera pas les samedis et dimanche ni durant les vacances scolaires

**-INSCRIPTION-**

Peuvent procéder à l'inscription les enfants scolarisés de **la petite section au CM2** des écoles de Fère-Champenoise ou alentour.

**Elle doit se faire le lundi maximum avant 9h30 de la même semaine tout comme les désinscriptions sous peine de se voir facturer la journée.**

Cette formalité est obligatoire avant tout accueil. Elle concerne tout enfant susceptible de fréquenter, même occasionnellement ou exceptionnellement, l'accueil extrascolaire.

Le dossier d'inscription peut être retiré directement en **Mairie auprès de la directrice de l'ACM** ou sur le **Portail ou le site BL ENFANCE Compte Famille** si vous aviez un compte d'activé l'année précédente**.**

Ce dossier comporte les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant.

L'inscription au service extrascolaire n'est valable que pour une année scolaire. Préalablement à chaque rentrée un nouveau dossier d'inscription sera à remplir les premières demandes ou à actualiser sur votre compte BL ENFANCE.

**Tout changement en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis doit être signalé au directeur de l'ACM ou modifié directement sur le Compte Famille via le site BL Enfance.**

**- PARTICIPATION FINANCIERE-**

**Fournir justificatif Quotient Familial CAF si - 900. A défaut le tarif le plus élevé sera appliqué !** Pour l'année scolaire 2025/26, les tarifs sont fixés comme suit, **sous réserve du calcul du QF justifié.**

| | | |
|---|---|---|
| Mercredis (tarif journalier) | <600 | 11,40 € |
| | 601 à 899 | 13,80 € |
| | >900 | 16,00 € |

**- RÈGLES A RESPECTER POUR TOUS -**

Les enfants accueillis doivent avoir un comportement et un langage corrects. Le respect et la politesse seront exigés vis-à-vis des adultes et des autres enfants.

Les enfants, qui par leur attitude et leur indiscipline répétées, troublent le bon fonctionnement de l'accueil périscolaire, seront signalés au service périscolaire de la Mairie et une note d'information sera faite auprès des parents. Le maire et les élus en charge du périscolaire apprécieront les suites à donner.

Les enfants doivent conserver les locaux et le matériel mis à leur disposition en bon état.

Toute dégradation entraînera le paiement par les parents des réparations ou le remplacement du matériel endommagé.

Aucune remarque à l'encontre du personnel ne devra lui être faite directement par les parents. Elles devront être adressées à la directrice du service périscolaire qui, après avoir vérifié la véracité des faits énoncés, prendra les éventuelles mesures qui s'imposent et en tiendra informée les parents.

**-SANCTIONS-**

L'enfant qui aura un comportement répréhensible se verra dans l'ordre :

• Attribuer un « premier avertissement » avec information aux parents par le biais d'un appel de la directrice de l'ACM ;
• Un « second avertissement » si ce comportement se renouvelle, notifié par courrier et Monsieur le Maire en sera averti.
• Dans le cas où le comportement de l'enfant ne change pas, l'équipe sera amenée à notifier une exclusion de l'enfant aux 3 prochains jours de garde périscolaire prévue par les parents.

Si l'attitude de l'enfant ne se régule toujours pas : la deuxième exclusion notifiée sera de 6 jours. La troisième sera l'exclusion définitive de l'enfant pour le reste de la période.

L'ACM entend par comportement répréhensible toute :

− Atteinte physique (coup, geste déplacé) envers d'autres enfants et personnel de l'ACM ;
− Atteinte morale (insulte, menace, ...) envers d'autres enfants et personnel de l'ACM ;
− Dégradation de matériel (graffiti, casse, ...), de biens appartenant à la commune de l'ACM ou à d'autres personnes.

En cas de manquement grave à la discipline, le service périscolaire se réserve le droit d'exclure un enfant sans suivre l'ensemble de ce processus.

**-SECURITE-**

Le personnel encadrant n'est pas autorisé à administrer un médicament aux enfants sans qu'il soit accompagné de **l'ordonnance médicale justificative**.

En cas d'accident bénin, la personne, désignée par les parents, est prévenue par téléphone. En cas d'événements graves, accidentels ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le personnel confie l'enfant aux pompiers ou au SAMU pour être conduit au Centre Hospitalier.
Le responsable légal (ou la personne désignée par les parents) est immédiatement informé. A cet effet, il doit toujours fournir des coordonnées téléphoniques à jour auxquelles il peut être joint durant les heures de l'accueil périscolaire.

**- RESPONSABILITE ASSURANCE -**

La commune gestionnaire du service périscolaire, a souscrit pour son personnel une assurance responsabilité civile qui couvre les préjudices causés à un tiers.
Lors de l'inscription, les parents doivent présenter la preuve d'un **contrat d'assurance scolaire 2026/2027 avec la mention « extrascolaire » à télécharger sur le portail Famille.**

**-RÈGLEMENT INTERIEUR-**

Le fait d'inscrire un enfant au service périscolaire implique l'acceptation du présent règlement.
Les parents sont invités à observer les conditions de ce règlement qui n'est édicté que dans le seul souci d'offrir aux enfants le meilleur accueil possible et aux parents un service le plus adapté possible.

Un exemplaire de ce présent règlement est remis aux parents avec le dossier d'inscription. Après lecture, ils remettront, lors de l'inscription de leur enfant une attestation signée papier ou via le portail informatique, qui les engagera à l'application et au respect du présent règlement.

Règlement approuvé sur délibération par le conseil municipal le 2 Juin 2026

Mr GORISSE Gérard

